

Rédacteur en chef JOSEPH TASSE

Edition Quotidienne Un an, payable d'avance \$4.00 Par mois, payable d'avance \$3.00 Payable dans le cours de l'année \$4.00

Administrateur O. D. THÉRIAULT

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Hebdomadaire Un an, \$10.00, invariablement payable d'avance

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert Hull.

BUREAU DE POSTE OTTAWA. TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des trains

Chemin de fer C. N. O. & C. DIVISION OUEST. La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

PROVINCE DE QUÉBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLES PRIVÉS.

Librairie CANADIENNE. F. X. MICHAUD, LIBRAIRE.

R. C. W. MacQUAIG, Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

J. Brewer, ENCANTEUR. 148 RUE SPARKS 148.

A VENDRE OU A LOUER FOUR DE BOULANGER. De Ire classe.

Table with 4 columns: MALLES, A.M., P.M., DISTRIB.

Le 12 et après LUNDI, 12 JANVIER. Les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit:

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la concession de privilèges exclusifs ou de pourvoir de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de ces avis doivent être envoyés au Bureau des Billes Privés de chaque Chambre, et toute personne qui fera application, devra, sous un semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," déposer une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comté des Billes Privés.

ROMANS INTERESSANTS. Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD, RELIEUR ET REGLEUR.

F. X. MICHAUD, 29 et 35 RUE DUKE, CHAUDIERES.

P. LARMONTE, Comptable et agent général. Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

T. RAJOTTE, Syndic Officiel. Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

DEMEAGEMENT. F. DUHAMEL.

Alex. Mortimer. Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

Chemin de fer Canadien du Pacifique. Soumissions pour matériel roulant.

FRANÇOIS BRAZEAU, Plâtrier, 31 rue Kent, Hull.

AVIS. Est par le présent donné que demande a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Révisés, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elle est accordée, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1868, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

MARCHANDISES SECHES. Magasin Populaire DE A. D. RICHARD.

Toutes lettres cardonnées doivent être mises à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M. jusqu'à 8 h. P.M.

Bureau des Mandats sur la Poste, rue de la Paix, au coin de la rue d'Armaingot, de 9 h. A.M. jusqu'à 12 h.

O. P. BAUER, Maître de Poste.

Chemin de Fer Intercolonial. ARRANGEMENTS D'HIVER. COMMENCANT LE 17 NOV. 1879.

Le 17, à tous les jours, des trains express, à parcourir toute la route, les jours suivants: Dimanche excepté, aux heures suivantes:

Partant de la Pointe-à-la-Paix: 8:15 A.M. Rive-du-Loop: 1:30 P.M. Arrivant à Trois Pistoles: 2:41 " Campbellton: 4:25 " Dalhousie: 9:15 " Bathurst: 12:00 A.M. Newcastle: 1:42 " Montréal: 5:00 " Saint-Jean: 7:00 " Halifax: 1:40 P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche. Les trains qui partent de Halifax, à 1:14 p.m. et de Saint-Jean à 5:05 p.m., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER. BOULES POUR LES ROGNONS ET AUTRES. MEDICINES CELEBRES POUR LES CHEVAUX.

AGENTS A OTTAWA—C. STRATTON. CHEVRES DE LA RUE D'ARMAINGOT ET SAINT-PATRICK.

FEUILLETON. 14. LA ROUTE DE L'ABYME! PAR RAOUL DE NAVERY (Suite)

—Si elle était morte? se demandait Canelrat. Le pauvre petit gérolattait sous ses haillons transpercés de pluie; un de ses souliers, si l'on peut donner ce nom à la loque de cuir qui protégeait ses pieds, resta au fond d'une crevasse bœuse, et lui dut marcher quand même. La route semblait interminable. Canelrat ignorait vers quels parages l'en traînait Si-Sol. Les maisons devenaient de plus en plus rares et plus chétives, des ruines immondes occupant de large arrières.

5e ANNÉE. L'ALBUM DES FAMILLES (Remplaçant le Foyer Domestique)

REVUE LITTÉRAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Cette Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, débattre, commenter, etc., etc., et elle paraît le premier de chaque mois.

Un Meuble de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par année, payable invariablement d'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande d'abonnement.

Un moyen de faire de l'argent. L'administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 pour cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de vendre par lettre d'abonnement.

AUX INVENTEURS! J. Coursolle & Cie. Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

J. Coursolle & Cie. CHAMBRE VICTORIA, OTTAWA, Ont.

NOYER NOIR SOLIDE. J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix.

J. ERRATT. Magasin de Meubles du Palais, 243 Rue Rideau.

CELEBRES. Biere et Porter. DAWES & Cie. LACHINE. FOURNISSEUR ORDINAIRE AU STATIONNERIE et aux bureaux, 184, RUE DU CANAL.

J. POCKLINGTON. Ottawa, 21 novembre 1879.

DR. A. ROBILLARD. CHIRURGIEN, Oculiste et Auriste.

Napoleon Audette. BARBIER COIFFEUR. No. 255 1/2 RUE WELLINGTON, VIS-A-VIS L'Hotel "Royal Exchange".

Merveilleuse invention. LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB. Breveté le 16 juillet 1879.

Chapeaux du Printemps. GEORGE SIMMS, 335 Rue Sussex.

Wm HOWE. Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

James Hope et Cie. AGENTS A OTTAWA.

GIBIER ET POISSON. On trouvera toujours l'Asti Mossé à son Magasin, au Marché noir du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de poissons et de gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE. Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 29 Mars, 1880.

James Mitchell et Cie. Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs de l'aîné d'affaires et de l'établissement de la cidrerie compagnie MORRISON, MCKEAN et CIE, pour la continuation en gros de biscuits et pâtisseries.

J. MITCHELL et Cie. 146 Rue Bank, et 88 Rue York, Ottawa, 27 Janvier 1879.

MOISE LAPOINTE. Dépt des chemins de fer et canaux, Ottawa, 29 Mars, 1880.

James Mitchell et Cie. Argence à privilège sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Compagnie Canadienne "Trust and Loan". Argence à privilège sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

James Mitchell et Cie. Argence à privilège sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

J. MITCHELL et Cie. 146 Rue Bank, et 88 Rue York, Ottawa, 27 Janvier 1879.

James Mitchell et Cie. Argence à privilège sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

J. MITCHELL et Cie. 146 Rue Bank, et 88 Rue York, Ottawa, 27 Janvier 1879.

James Mitchell et Cie. Argence à privilège sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

J. MITCHELL et Cie. 146 Rue Bank, et 88 Rue York, Ottawa, 27 Janvier 1879.

CANAL WELLAND. Avis aux Entrepreneurs Machinistes.

DES SOUMISSIONS cahotées, adressées au sous-secrétaire des chemins de fer et canaux, et endossées, "Soumission pour portes d'écluses, Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des lettres du 15 avril, JEU. le 3 JUIL. prochain, pour la construction de portes et de toutes les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Welland.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le 10 et après le 20 Mai prochain, jeudi; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est accompagnée de la somme d'argent mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$750, pour les portes de chaque écluse, n'occupe pas chaque soumissionnaire, et n'occupe pas la somme mentionnée sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de